

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2730>

# Revalorisation de l'IFSE Inserm juillet 2019 : enfin une bonne nouvelle !

- ACTIVITE A L'INSERM -



Date de mise en ligne : jeudi 11 juillet 2019

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

## Revalorisation de l'IFSE : enfin une bonne nouvelle !

Dans ce paysage où les mesures antisociales tombent les unes après les autres, **nous ne pouvons qu'apprécier la décision de la Direction de l'Inserm d'aligner le socle de l'IFSE des ingénieurs et techniciens sur celui des ITRF** ([lire note DRH revalorisation IFSE](#)).



### note DRH revalorisation IFSE Inserm juillet 2019

Ce différentiel était d'autant plus inacceptable que les IT et ITRF exercent souvent les mêmes fonctions dans les mêmes laboratoires et services. **Nous apprécions la réévaluation du socle pour les Adjoints Techniques (AT) alors que leur socle est identique à celui des ITRF.** Cette revalorisation montre que l'on peut dégager des moyens financiers pour augmenter les rémunérations !

Cette mesure était une nécessité car les rémunérations de nos professions sont extrêmement basses et indignes de nos qualifications. Il est impératif que la recherche publique reste attractive or nous sommes loin du compte avec nos salaires et nos primes.

Le rapport 2019 sur l'Etat de la Fonction publique et les rémunérations (chiffre 2016) révèle que les niveaux de primes des fonctionnaires de catégories A+ équivalent à 60 et 80% de leurs salaires indiciaires ; à 61% pour les ingénieurs de l'Etat et assimilés ; à 51% pour les attachés d'administration (équivalent IE) ; à 35% pour les fonctionnaires de catégorie B (équivalent techniciens) et à 34% pour les fonctionnaires de catégories C (équivalent AT).

**Oui nous sommes encore loin du compte avec la revalorisation du socle de l'IFSE. Et que dire du niveau ridicule des primes de recherche des chercheurs ! La recherche est le parent pauvre de la Fonction publique d'Etat.**

Contrairement à d'autres organisations syndicales, **nous maintenons notre opposition au Rifseep pour deux raisons :**

1°) **Ce système indemnitaire totalement opaque individualise la rémunération.** Avec les différentes composantes de l'IFSE et le CIA, il y a autant de niveaux de prime que d'agents. Il ne contribue pas à améliorer l'ambiance dans les laboratoires et les services.

La mise en place des **groupes de "fonctions" de l'IFSE** selon une cartographie, basée essentiellement sur la prise en compte du "management", sans référence au grade, a fortement perturbé les agents. La technicité des métiers de la recherche n'est toujours pas reconnue. Tout changement de grade se fera sans changement automatique de groupe de fonction !

Rappelons que le groupe de fonction actuel sera maintenu au moins pour les 4 ans de la période de garantie indemnitaire, mais après il n'y a aucune garantie que cette prime ne diminue pas selon la fonction IFSE exercée par l'agent à ce moment !

2°) **Il n'est pas indexée sur le point d'indice fonction publique** (comme l'était la PPRS) ni sur le coût de la vie, si

## Revalorisation de l'IFSE Inserm juillet 2019 : enfin une bonne nouvelle !

---

bien que son pouvoir d'achat va forcément être en baisse selon l'inflation , ce qui mécaniquement induit une dépréciation du niveau de prime qui s'ajoute à la perte continue du pouvoir d'achat des fonctionnaires consécutive à la non revalorisation du point d'indice.

La revalorisation des rémunérations passe avant tout par la revalorisation du salaire indiciaire qui reconnaît la qualification initiale (le diplôme) et de la qualification acquise (l'ancienneté). **Ce qui implique d'en finir avec le gel du point d'indice.**

**Lors du RDV "salarial" du 2 juillet 2019, le gouvernement a confirmé le gel du point d'indice jusqu'en 2022 ! ( [lire communiqué CGT Fonction Publique](#)).**

**Le SNTRS CGT revendique :**

" le Smic à 1800 euros brut ;

" le relèvement de la valeur du point de 16% pour compenser les pertes de pouvoir d'achat depuis 2000 ;

" la revalorisation et l'intégration des primes au salaire, la fin des régimes indemnitaires basés sur le « management » tel que le RIFSEEP ;

" la transparence sur l'attribution de l'IFSE et du CIA ;

" une prime de recherche des chercheurs revalorisée (au niveau de celle des IR pour les CRCN).